



Créez chez vous un paradis pour ce reptile endémique



Association Nature Océan Indien, 12, rue des Ramiers, 97429 Petite-Ile
Tel : 06 93 40 40 73 - natureoceanindien@gmail.com - <http://www.nature-ocean-indien.org>

Convention pour la création d'un Refuge pour le gecko vert de Manapany dans une propriété privée, associative ou collective



L'établissement de refuge pour le gecko vert de Manapany est gratuit et n'implique pas de dépense pour le signataire.

Le rôle de cette convention est de garantir la pérennité de l'espèce. Cette démarche permettra d'accroître les espaces favorables pour le développement du gecko vert de Manapany.

Les engagements du signataire

Le signataire de la convention « un refuge pour le gecko vert de Manapany », reconnaît que cette espèce est protégée* et s'engage à :

Article 1 : Conserver autant que possible les plantes qui abritent ou peuvent héberger les geckos (liste jointe).

Article 2 : Si d'importants travaux s'imposent (élagage, constructions...), veiller à respecter les recommandations suivantes : éviter la destruction involontaire des geckos et des œufs. Si des œufs sont retrouvés au sol, les mettre en lieu sûr le temps de l'éclosion.

Article 3 : Adopter des pratiques d'entretiens de la maison et du jardin qui sont favorables au gecko : limiter l'usage de pesticides (phytocides, herbicides et biocides chimiques, ex : « margouillator ») et favoriser les produits biologiques.

Article 4 : Ne pas introduire d'autres reptiles dans son jardin (geckos invasifs, serpents ...).

Les propositions

En plus de ces engagements, nécessaires au maintien des geckos, des mesures volontaires et complémentaires peuvent être prises afin d'améliorer ses conditions de vie :

Proposition 1 : Planter des espèces végétales favorables au gecko dans son jardin (liste jointe).

Proposition 2 : Limiter la présence de déchets pouvant favoriser les prédateurs du gecko (rats, chats...).

Proposition 3 : Réaliser des travaux dans la période où le gecko est le moins sensible, c'est-à-dire hors période de reproduction forte qui se situe entre Septembre et Mars.

Proposition 4 : Sensibiliser le voisinage en leur faisant découvrir le gecko et la démarche « refuge à gecko vert ».

Proposition 5 : Fournir à la NOI des graines de plantes favorables au gecko provenant de son jardin. Les plants produits à partir de ces graines serviront dans le cadre d'une action de conservation pour le gecko.

*Protection par Arrêté Préfectoral du 17 février 1989

Convention

Convention n° :

Objectif et durée :

Le rôle du Refuge pour le gecko vert de Manapany est de garantir la pérennité de l'espèce au sein d'une propriété privée, et de permettre d'accroître la disponibilité des espaces favorables à son développement.

Cette convention a pour but l'application des articles se trouvant dans le cadre « engagements du signataire » et dans la mesure du possible la mise en place des actions se trouvant dans le cadre « propositions ».

Cette convention s'adresse aux personnes physiques occupant et ayant à charge l'entretien d'une propriété privée, associative ou collective, qu'elles soit locataires ou propriétaires. Elle a une durée de deux ans à compter de la date de signature et est renouvelable sur demande.

Les engagements de l'association NOI

La NOI s'engage à :

- Fournir des plants d'espèces indigènes et endémiques ;
- Fournir des conseils et éléments techniques nécessaires à la protection du gecko vert ;
- Etre disponible pour tout renseignement ou problème concernant le dispositif « refuge gecko vert ».

Terme de la convention

- La convention prend automatiquement fin au-delà d'un délai deux ans après signature ;
- Le signataire peut se retirer de son engagement par une simple demande écrite (par voie postale ou par mail) auprès de la NOI ;
- La NOI peut retirer son agrément de « refuge pour le gecko vert » au propriétaire signataire pour cause de non-respect du paragraphe « engagements ».

Le signataire :

Date :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone : Mail :

Qualité (propriétaire/locataire) :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Je souhaite voir apparaître mon nom comme signataire du « refuge gecko vert » sur le site web de la NOI :

oui non

Je souhaite être informé(e) des autres activités de l'association NOI pour la sauvegarde du gecko vert de Manapany :

oui non

Pour la NOI :

Le responsable du réseau : Vincent Créchet

Joignable par : - Téléphone : 06 93 40 40 73

- Mail : vincent.crechetnoi@gmail.com

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

